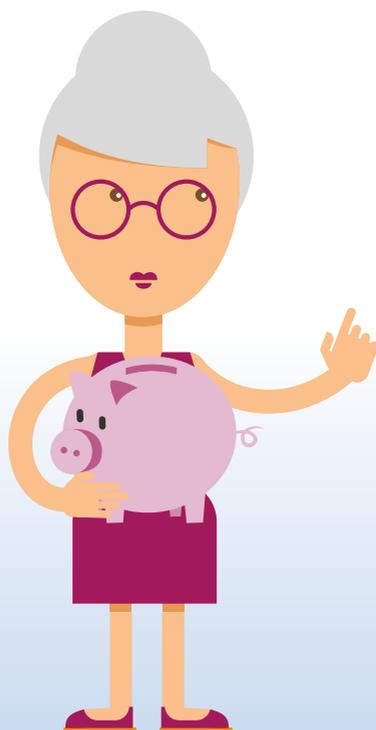


| FÉVRIER 2022 |

# L'action sociale retraite à votre service



# Une aide sociale adaptée à vos besoins

**Pour contribuer à votre bien-être chez vous, l'Assurance Retraite Nord-Est vous accompagne dans la prise en charge de services à domicile qui sont mis en place dans le cadre du plan d'actions personnalisé.**

## Nos prestations

Vous rencontrez des difficultés à votre domicile dans la réalisation des actes de la vie quotidienne ?

La Carsat Nord-Est peut vous apporter son soutien à travers un plan d'actions personnalisé.

Nous intervenons, sous conditions et moyennant une participation à votre charge, proportionnelle à vos revenus, en finançant certaines prestations dans les domaines suivants :

- informations et conseils de prévention
- aide à l'entretien du logement et du linge,
- aide au transport
- aide au portage de repas, à la livraison de courses,
- installation de dispositifs de sécurité assistance-téléalarme,
- aide à l'adaptation du logement (participation aux travaux

de rénovation énergétique, aménagement de douche...)

- aide à l'acquisition de petits appareils (barre d'appui, siège de douche, tapis antidérapant...)

Le montant de la participation est déterminé à partir d'un barème de revenus national défini par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), et dans la limite du budget alloué à la Carsat.



# Quelles sont les démarches à suivre ?

Afin d'adapter au mieux les aides que nous octroyons, une évaluation de vos besoins est réalisée à votre domicile par un professionnel.



## Les conditions d'attribution

- être retraité du régime général à titre principal,
- résider dans la circonscription de la Carsat du Nord-Est,
- rencontrer des difficultés liées à vos conditions de vie, votre isolement, vos ressources, votre âge ou votre état de santé dans votre vie quotidienne.
- rencontrer une difficulté suite à une hospitalisation, un déménagement, au décès d'un proche ou au placement d'un proche en établissement.

### IMPORTANT

vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide si :

- Vous bénéficiez d'une prise en charge par un autre dispositif tel que : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Majoration Tierce Personne (MTP), Prestation Spécifique Dépendance (PSD), ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne), PCH (Prestation de compensation du Handicap),
- Vous êtes hébergé dans une famille d'accueil.

**Si vous êtes intéressé(e), ou si vous souhaitez bénéficier d'une aide sociale de la Carsat**

contactez le 3960 ou téléchargez le dossier de demande d'aide au « **bien vieillir chez soi** » sur le site de la Carsat Nord-Est : [www.carsat-nordest.fr](http://www.carsat-nordest.fr)



[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Pour accéder aux informations et services en ligne sur votre retraite et votre dossier



[www.youtube.com/lassuranceretraite](http://www.youtube.com/lassuranceretraite)



**3960**

**Service gratuit  
+ prix appel**

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60